

AB INVEST

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 500 €
SIEGE SOCIAL : 75 CAMI DEL AUSSELO
34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS

949 898 613 RCS MONTPELLIER

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 16 OCTOBRE 2026

LE SOUSSIGNE :

MONSIEUR ADRIEN BASSU, propriétaire de la totalité des 500 actions composant le capital social de la société AB INVEST identifiée en tête des présentes (*ci-après la « Société »*),

Agissant en qualité d'associé unique de ladite Société,

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES AFFERENTES A :

- Transfert du siège social et modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités.

* *
*

PREMIERE DECISION

L'associé unique décide de transférer, à compter de ce jour, le siège de la Société du 75 Cami Del Ausselo – 34270 SAINT-MATHIEU-DE-TREVIERS au 13 rue des Carignans – 34160 SUSSARGUES.

L'associé unique décide en conséquence de modifier, à compter de ce jour, l'article 4 « Siège social » des statuts de la Société, dont la rédaction sera désormais la suivante :

« ARTICLE 4 – SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé :

13 RUE DES CARIGNANS – 34160 SUSSARGUES

Il pourra être transféré dans le même département ou dans un département limitrophe par simple décision du Président, sous réserve de ratification par la prochaine décision de la Collectivité des Associés, et en tout lieu par décision de la Collectivité des Associés. »

DEUXIEME DECISION

L'associé unique confère tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Fait par acte électronique,

Le 16 octobre 2026

Signé par :

10A58F7931854DE...

MONSIEUR ADRIEN BASSU